

# LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais

LE FIGARO MERCREDI 14 JUILLET 2004

## PARIS

### Deux sites retenus pour le futur Palais de justice

Huit voix pour, une contre : les hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Vincent-de-Paul se sont finalement imposés, hier, comme lieux d'accueil du nouveau Palais de justice de Paris. Réuni au matin en conseil d'administration, l'établissement public chargé du projet de déménagement du tribunal de grande instance de Paris (EPPJP) a donné un avis favorable pour ces deux sites, situés dans les IV<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> arrondissements de la capitale. Si cette recommandation est suivie par le gouvernement, décisionnaire final, le tribunal sera éclaté en deux endroits. Saint-Vincent de Paul - 80 000 m<sup>2</sup>, libérés en 2007 - accueillerait la chaîne pénale tandis que les services civils prendraient place sur 40 000 m<sup>2</sup> à l'Hôtel-Dieu. La cour d'appel resterait dans l'actuel Palais de justice, sur l'île de la Cité.

La recommandation de l'EPPJP demeure suspendue à un retrait partiel de l'Hôtel-Dieu par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) qui n'a pas rendu sa décision. Des discussions difficiles vont aussi s'engager dans les semaines à venir entre l'État et la Mairie de Paris qui s'oppose au choix de Saint-Vincent-de-Paul. « *Un centre d'accueil pour handicapés doit être installé sur ce lieu* », soulignait la semaine dernière la Mairie. Hier, le représentant de l'hôtel de ville a voté contre la décision du conseil d'administration et les maires socialistes des deux arrondissements concernés ont fait part de leur hostilité.

La résolution de l'EPPJP recommande en « *second lieu de considérer le site de Tolbiac, dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement comme une alternative possible* ». Pensé depuis dix ans, le déménagement du tribunal de Paris est un véritable serpent de mer. Président actuel du TGI et président du comité d'orientation de l'EPPJP, Jean-Claude Magendie avait dénoncé, à la veille du vote, « *de nouvelles occasions manquées* ». « *Plus le temps passe et plus s'amenuisent les chances de trouver un lieu digne* », avait-il confié. Les trois juridictions aujourd'hui regroupées sur l'île de la Cité concentrent 25 % de l'activité judiciaire du pays. La pénurie de locaux - le déficit est estimé à environ 100 000 m<sup>2</sup> - conduit le TGI à disperser ses activités dans sept sites de la capitale. Ces locations absorbent 60 % de son budget annuel.

La décision a été accueillie avec un soulagement teinté de prudence par l'ordre parisien des avocats, fermement opposé aux trois emprises étudiées dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement. A l'origine d'une manifestation le 6 juillet dernier, M<sup>e</sup> Jean-Marie Burguburu, bâtonnier, constate que « *les avocats ont été entendus* ». « *L'option permet d'améliorer le fonctionnement administratif de la justice tout en préservant sa dignité* », renchérit Edouard de Lamaze, avocat et ancien délégué interministériel aux professions libérales.

D. Ch.